



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## SPÉCIAL N°45



## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

### DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

Établissement : **Centre Pénitentiaire de Villeneuve Lès Maguelone**

#### Arrêté portant délégations de signature

N°134 -04-2017

Vu le décret n°2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24 et R57-7-5

#### **Article 1 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Emmanuelle ANIDO FABAS**, en qualité de Directrice Adjointe, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 2 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Mme **Cécile BAESSA** en qualité de Directrice des activités , aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 3 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Lucie NAILLON** en qualité de Directrice de Détention , aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 4 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Fabrice KOZLOFF**, en qualité d'Attaché d'Administration du Ministère de la Justice, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 5 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Fabrice VALLS** en qualité de Capitaine, Chef de Détention, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 6 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean-Pierre BARRIOS** en qualité de Lieutenant, responsable du Bât A et Quartier Mineurs, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 7 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Mickaël GRUCKERT**, en qualité de Lieutenant, responsable du Bât B et du Quartier des arrivants, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 8 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jérôme TERRAL**, en qualité de Lieutenant, responsable du bâtiment C et des Quartiers d'isolement et disciplinaire, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 9 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Christian BONAL** , en qualité de Lieutenant, responsable ATF, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### **Article 10 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Farid MACHOU**, en qualité de Lieutenant, Chef de Détention Adjoint, Service infrastructure, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

### DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

#### Article 11 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stephen COLIN**, en qualité de Lieutenant, délégué local Renseignement Pénitentiaire, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 12 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Marian ZEMANCZYK**, en qualité de Major, Formateur, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 13 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Christian DENOYELLE**, en qualité de Premier surveillant, Adjoint Bât A aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 14 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Christelle PARRA**, en qualité de Première Surveillante, Adjointe Bât B aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 15 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Olivier DOMINGUEZ**, en qualité de Premier Surveillant, Greffe, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 16 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Robert GONZALEZ**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 17 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Xavier MOUTOU** en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 18 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Laurent CRESPO**, en qualité de Premier Surveillant, Adjoint au Service Infrastructure, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 19 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme. Florence HOARAU**, en qualité de Première Surveillante, Gradé posté, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 20 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Raphaël HEUMEZ** en qualité de Premier Surveillant, Service des agents, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 21 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jean François WAGOGNE**, en qualité de Premier Surveillant, chargé du Quartier de Semi-Liberté, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.



## DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

### DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE TOULOUSE

#### Article 22 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Samuel LHOMME**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté, aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 23 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Mme Virginie DEGREMONT**, en qualité de Première Surveillante, Gradé posté aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 24 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Stéphane OLLIE**, en qualité de Premier Surveillant, QI-QD aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 25 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Franck BERAUD**, en qualité de Premier Surveillant, QI-QD aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 26 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Jérôme DELTOUR**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 27 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Christophe BOLLINGER**, en qualité de Premier Surveillant, adjoint au Bât C aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 28 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Florent LEBLOND**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

#### Article 29 :

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Philippe VANDEKAN**, en qualité de Premier Surveillant, Gradé posté aux fins de signer au nom du Chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

A Villeneuve Lès Maguelone, le 25 avril 2017

Signé par :  
Le Chef d'établissement,  
JL. BUFFENACH

**Décisions du Chef d'établissement pouvant faire l'objet d'une délégation de signature  
en vertu des dispositions du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)  
Centre Pénitentiaire de Villeneuve Lès Maguelone**

**Délégués possibles :**

- 1 : Adjointe au CE**
- 2 : Directeur Adjoint**
- 3 : Chef de Détention**
- 4 : Adjoint au Chef de Détention**
- 5 : Lieutenants, Capitaine, Officiers**
- 6 : 1° Surveillants, Majors**

Décisions concernées		1	2	3	4	5	6
Articles							
<b>Organisation de l'établissement</b>							
Élaboration du règlement intérieur		D. 255	X				
Adaptation du règlement intérieur type		R. 57-6-18	X				
Autorisation de visiter l'établissement pénitentiaire		R. 57-6-24 D. 277	X				
Détermination des modalités d'organisation du service des agents		D. 276	X	X			
<b>Vie en détention</b>							
Élaboration du parcours d'exécution de la peine		717-1	X	X			
Désignation des membres de la CPU		D.90	X	X			
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule		R. 57-6-24	X	X	X		X
Définition des modalités de prise en charge individualisée des personnes détenues		D. 92	X				
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule		D.93	X	X		X	X
Suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue		D.94	X	X		X	
Affectation des personnes détenues malades dans des cellules situées à proximité de l'Unité Sanitaire		D. 370	X	X	X		X
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités		D. 446	X	X			
Destination à donner aux aménagements faits par une personne détenue dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération		D. 449	X	X	X		
Décision en cas de recours gracieux des personnes détenues, requêtes ou plaintes		D. 259	X				
Opposition à la désignation d'un aidant		R. 57-8-6	X				
<b>Mesures de contrôle et de sécurité</b>							
Appel aux forces de l'ordre pour assurer le maintien de l'ordre et de la sécurité		D. 266	X	X			
Utilisation des armes dans les locaux de détention		D. 267	X	X	X		
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion		D. 273	X	X	X	X	X
Retenue d'équipement informatique		D. 449-1	X				
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité		D. 459-3	X	X	X		

Décisions concernées		Articles	1	2	3	4	5	6
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues		R. 57-7-79	X	X	X	X	X	X
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République		R. 57-7-82	X	X				
Utilisation des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue		R. 57.6.18 Ch.2 Art.7 al.3	X	X	X	X	X	X
Constitution de l'escorte des personnes détenues faisant l'objet d'un transfert administratif		D. 308	X	X	X	X		
<b>Discipline</b>								
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire ainsi qu'en cellule de confinement		R.57-7-18	X	X	X	X	X	X
Suspension à titre préventif de l'activité professionnelle		R.57-7-22	X	X	X			
Engagement des poursuites disciplinaires		R.57-7-15	X	X	X	X	X	X
Présidence de la commission de discipline		R.57-7-6	X	X				
Elaboration du tableau de roulement des assesses extérieurs		R. 57-7-12	X	X				
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur		D. 250	X	X				
Désignation des membres assesses de la commission de discipline		R. 57-7-8	X	X				
Prononcé des sanctions disciplinaires		R.57-7-7	X	X				
Ordonner et révoquer le sursis à exécution des sanctions disciplinaires		R. 57-7-54 à R. 57-7-59	X	X				
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions		R.57-7-60	X	X				
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R.57-7-25	X	X				
<b>Isolement</b>								
Désignation d'un interprète pour les personnes détenues qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		R.57-7-64	X	X				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire		R. 57-7-62	X	X				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité commune aux personnes placées au quartier d'isolement		R. 57-7-62	X	X				
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires		R. 57-7-64	X	X				
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement		R. 57-7-64 R. 57-7-70	X	X				
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement		R. 57-7-67 R. 57-7-70	X	X				
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence		R. 57-7-65	X	X				
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure		R. 57-7-66 R. 57-7-70 R. 57-7-74	X	X				

Décisions concernées		Articles	1	2	3	4	5	6
Levée de la mesure d'isolement		R. 57-7-72 R. 57-7-76	X	X				
<b>Mineurs</b>								
Présidence de l'équipe pluridisciplinaire assurant le suivi individuel du mineur		D. 514	X	X				
Placement en cellule la nuit, à titre exceptionnel, d'une personne mineure avec une personne détenue de son âge soit pour motif médical, soit en raison de sa personnalité		R. 57-9-12	X	X	X	X	X	X
Autorisation, à titre exceptionnel, de la participation d'une personne mineure aux activités organisées dans l'établissement pénitentiaire avec des personnes majeures		R. 57-9-17 D. 518-1	X	X	X	X		
Proposition, à titre exceptionnel, d'une activité de travail à une personne mineure âgée de 16 ans et plus		D. 517-1	X	X				
Mise en œuvre d'une mesure de protection individuelle		D. 520	X	X				
<b>Gestion du patrimoine des personnes détenues</b>								
Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur, d'un placement sous surveillance électronique ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir		D. 122	X	X				
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur depuis la part disponible de leur compte nominatif		D. 330	X	X				
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de Caisse d'épargne		D. 331	X	X				
Autorisation pour les personnes détenues d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible		D. 421	X	X	X	X		
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif		D. 395	X	X				
Autorisation pour les personnes détenues de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite		D. 422	X	X				
Retenue sur la part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation de dommages matériels causés		D. 332	X	X				
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire		D. 337	X	X	X	X	X	X
Autorisation de remise à un tiers, désigné par la personne détenue, d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids		D. 340	X	X	X	X		
<b>Achats</b>								
Fixation des prix pratiqués en cantine		D. 344	X	X				
Refus opposé à une personne détenue de procéder à des achats en cantine		D. 343	X	X				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un récepteur téléphonique ou un téléviseur individuel		D. 444	X	X				
Refus opposé à une personne détenue de se procurer un équipement informatique		D. 449-1	X	X				

Décisions concernées		1	2	3	4	5	6
<b>Relations avec les collaborateurs du SPP</b>							
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation		X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé		X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite		X	X				
Suspension de l'habilitation d'un personnel hospitalier de la compétence du chef d'établissement		X	X				
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus		X	X				
Instruction des demandes d'agrément en qualité de mandataire et proposition à la DISP		X	X				
Suspension provisoire, en cas d'urgence, de l'agrément d'un mandataire agréé et proposition de retrait de l'agrément		X	X				
Fixation des jours et horaires d'intervention des visiteurs de prison		X	X				
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves		X	X				
<b>Organisation de l'assistance spirituelle</b>							
Détermination des jours, horaires et lieux de tenue des offices religieux		X	X				
Désignation d'un local permettant les entretiens avec l'aumônier des personnes détenues sanctionnées de cellule disciplinaire		X	X	X	X		
Autorisation de recevoir et conserver les objets de pratique religieuse et les livres nécessaires à la vie spirituelle sous réserve des nécessités liées à la sécurité et au bon ordre de l'établissement		X	X	X	X		
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches		X	X				
<b>Visites, correspondance, téléphone</b>							
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que ceux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R. 57-6-5		X	X				
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un auxiliaire de justice ou un officier ministériel		X	X				
Délivrance, refus, suspension, retrait des permis de communiquer aux officiers ministériels et auxiliaires de justice autres que les avocats		X	X				
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation		X	X				
Retenue de correspondance écrite, tant reçue qu'expédiée		X	X	X	X		
Autorisation- refus-suspension-retrait de l'accès au téléphone pour les personnes détenues condamnées		X	X				



Décisions concernées		1	2	3	4	5	6
Entrée et sortie d'objets							
Autorisation d'entrée ou de sortie de sommes d'argent, correspondances ou objets quelconques		X	X				
Notification à l'expéditeur ou à la personne détenue du caractère non autorisé de la réception ou de l'envoi d'un objet		X	X				
Autorisation de recevoir des colis par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, ou par voie postale pour les personnes détenues ne recevant pas de visite.		X	X	X	X		
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites, des publications écrites et audiovisuelles		X	X	X	X		
Interdiction d'accéder à une publication écrite-audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes et des établissements ou des propos ou signes injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service public pénitentiaire ou des personnes détenues		X	X				
<b>Activités</b>							
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux organisés par l'éducation nationale		X	X	X	X		
Refus opposé à une personne détenue de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement		X	X	X			
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle des personnes détenues		X	X	X	X		
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations		X	X	X			
Déclassement ou suspension d'un emploi		X	X				
<b>Administratif</b>							
Certification conforme de copies de pièces et légalisation de signature		X	X				
<b>Divers</b>							
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur		X	X				
Modification, sur autorisation du JAP, des horaires d'entrée et de sortie en cas de placement sous surveillance électronique, semi-liberté, placement extérieur et permission de sortir		X	X				
Retrait, en cas d'urgence, et notification de la décision de retrait, de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné		X	X				
Habilitatation spéciale des agents des greffes afin d'accéder au FIJAIS et d'enregistrer les dates d'écrou, de libération et l'adresse déclarée de la personne libérée		X	X				
Modification, sur autorisation du juge d'instruction, des horaires de l'ARSE		X	X				
Réintégration immédiate en cas d'urgence, du détenu bénéficiaire d'une mesure de semi-liberté		X	X				

Villeneuve Les Maguelone  
Le 25 avril 2017

Signé par le  
Le Chef d'établissement,  
JL RUFFENACH

